

ANNEXE 3 : Epreuve EP3 –Exercer son activité en accueil individuel

Cahier des charges de l'épreuve CCF en centre de formation

Définition de l'épreuve EP3

Le candidat présente un projet d'accueil élaboré à partir d'un ensemble documentaire. Les commissions d'évaluation sont constituées de deux membres, un professeur de la spécialité et un professionnel dans toute la mesure du possible ou deux professeurs de la spécialité.

Dans un contexte professionnel donné, les questions doivent permettre d'évaluer, de manière non exhaustive des compétences et des savoirs associés rattachés à l'épreuve EP3 (arrêté du 22 février 2017) :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034413570&dateTexte=20170418>

Consignes pour l'élaboration du sujet

Le sujet est composé :

➤ D'un contexte professionnel simple et réaliste, dans une structure relevant de l'accueil individuel du secteur de la petite enfance :

au domicile de l'assistant maternel agréé ;

au domicile des parents ;

en maison d'assistants maternels ;

en crèche familiale.

➤ D'une situation professionnelle simple et réaliste, qui découle du contexte et qui présente les informations complémentaires nécessaires à la composition du candidat.

➤ D'un dossier documentaire, constitué de ressources nécessaires à la réalisation du sujet qui présentent par exemple :

La description du contexte d'accueil : milieu rural ou urbain, appartement ou maison, plan, équipements, mobilier, liste du matériel et des produits disponibles ...

Caractéristiques des conditions de prise en charge de ou des enfants (contrat de travail, extrait d'agrément, planning d'accueil...)

Les « lieux ressources » (RAM, ludothèque...)

les caractéristiques des enfants accueillis par le professionnel ;

la demande des parents pour l'accueil de leur enfant (type de garde demandée, vœux éducatifs...)

le planning d'accueil.

Le dossier est constitué d'au moins 5 documents dont obligatoirement un relatif aux repas des enfants et un relatif à l'entretien du logement, des espaces réservés à l'enfant.

➤ De 3 questions :

Les questions sont formulées de la manière suivante :

Question 1 - Décrire le contexte de votre intervention en précisant

Le déroulement d'une journée type de l'arrivée du premier enfant au départ du dernier enfant
L'extrait du projet d'accueil en annexe, à compléter

Question 2 - L'entretien journalier et hebdomadaire du lieu d'accueil

Question 3 - L'élaboration d'un menu pour le déjeuner des enfants accueillis

Remarque pour la conception des sujets : les professeurs pourront utiliser un modèle de projet d'accueil diffusé par leur conseil départemental, des parties du projet d'accueil peuvent être pré-remplies.

Pour la question 3 : prévoir dans le dossier documentaire, des enfants avec des spécificités alimentaires différentes liées par exemple au développement psychomoteur, aux allergies, aux souhaits des parents.

Déroulement de la partie orale

- Temps d'exposé : L'élève présente son projet durant 5 à 10 minutes maximum.
- Les évaluateurs peuvent « relancer l'élève si celui-ci est à court d'idées » sans toutefois dépasser le temps imparti de 10 minutes.
- Temps d'entretien. L'élève répond aux questions durant 15 minutes.